

REN HY 5160-1 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2018
1.1	01.10.2019	400000007539	Date de la première version publiée: 26.09.2018

Date d'impression 15.06.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : REN HY 5160-1 BD

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	: Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA
Adresse	: Everslaan 45 3078 Everberg Belgique
Téléphone	: +41 61 299 20 41
Téléfax	: +41 61 299 20 40
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS	: Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgenceNuméro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0 825 812 822
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 32 36 36
PARIS: 01 40 05 48 48
RENNES: 02 99 59 22 22
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47
EUROPE: +32 35 75 1234
France ORFILA: +33(0)145425959
ASIA: +65 6336-6011
China: +86 20 39377888
+86 532 83889090
India: + 91 22 42 87 5333
Australia: 1800 786 152
New Zealand: 0800 767 437
USA: +1/800/424.9300

REN HY 5160-1 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2018
1.1	01.10.2019	400000007539	Date de la première version publiée: 26.09.2018

Date d'impression 15.06.2020

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H312: Nocif par contact cutané.
Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B	H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H302 + H312	Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P261	Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P310	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P305 + P351 + P338 + P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

REN HY 5160-1 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2018
1.1	01.10.2019	400000007539	Date de la première version publiée: 26.09.2018

Date d'impression 15.06.2020

Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Polyoxypropylenediamine
3-Aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine
2,2,4(ou 2,4,4)-Triméthylhexane-1,6-diamine
Phénol comportant des groupements styrène

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Polyoxypropylenediamine	9046-10-0 Polymère	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 50 - < 70
Alcool benzylique	100-51-6 202-859-9 01-2119492630-38	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 20
3-Aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine	2855-13-2 220-666-8 612-067-00-9 01-2119514687-32	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 10 - < 20
2,2,4(ou 2,4,4)-Triméthylhexane-1,6-diamine	25513-64-8 247-063-2 01-2119560598-25	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317	>= 3 - < 5
Phénol comportant des groupements styrène	61788-44-1 262-975-0 01-2119979575-18	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 0,25 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

REN HY 5160-1 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2018
1.1	01.10.2019	40000007539	Date de la première version publiée: 26.09.2018

Date d'impression 15.06.2020

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Traiter de façon symptomatique.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

REN HY 5160-1 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2018
1.1	01.10.2019	400000007539	Date de la première version publiée: 26.09.2018

Date d'impression 15.06.2020

Moyens d'extinction
inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant
la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les
égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion
dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection
particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la
lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques
d'extinction : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la
rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau
d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à
la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la
protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est
possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer
les autorités compétentes conformément aux dispositions
locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice,
agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour
l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées
d'urgence., Équipement de protection individuel, voir section 8.

REN HY 5160-1 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	01.10.2019	400000007539	26.09.2018
			Date de la première version publiée: 26.09.2018

Date d'impression 15.06.2020

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
- Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.
- Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

REN HY 5160-1 BD

Version 1.1 Date de révision: 01.10.2019 Numéro de la FDS: 40000007539 Date de dernière parution: 26.09.2018
 Date de la première version publiée: 26.09.2018

Date d'impression 15.06.2020

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à court terme	20,1 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Effets locaux, Exposition à court terme	20,1 mg/m ³
	Consommateurs	Oral(e)	Effets systémiques, Exposition à long terme	0,526 mg/kg p.c./jour
Alcool benzylique	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	47 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	450 mg/m ³
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	9,5 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	90 mg/m ³
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	28,5 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	40,55 mg/m ³
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	25 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	5,7 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,11 mg/m ³
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg
2,2,4(ou 2,4,4)-Triméthylhexane-1,6-diamine	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,05 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	Eau douce	0,06 mg/l
Remarques:	Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,006 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	3,18 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

REN HY 5160-1 BD

Version 1.1 Date de révision: 01.10.2019 Numéro de la FDS: 40000007539 Date de dernière parution: 26.09.2018
Date de la première version publiée: 26.09.2018

Date d'impression 15.06.2020

	Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	5,784 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,578 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	1,121 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre	
Alcool benzylique	Eau douce	1 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,1 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	2,3 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	39 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	5,27 mg/kg
	Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment marin	0,527 mg/kg
	Facteurs d'Évaluation	
	Sol	0,456 mg/kg
	Facteurs d'Évaluation	
	Empoisonnement secondaire	
	Facteurs d'Évaluation	
2,2,4(ou 2,4,4)-Triméthylhexane-1,6-diamine	Eau douce	0,102 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	72 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,662 mg/kg
	Sédiment marin	0,062 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

REN HY 5160-1 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2018
1.1	01.10.2019	40000007539	Date de la première version publiée: 26.09.2018

Date d'impression 15.06.2020

- | | | |
|-----------------------------------|---|--|
| Protection des yeux | : | Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre. |
| Protection des mains | | |
| Matériel | : | caoutchouc butyle |
| Délai de rupture | : | > 8 h |
| Matériel | : | Caoutchouc nitrile |
| Délai de rupture | : | 10 - 480 min |
| Matériel | : | Alcool éthylvinyle laminé (EVAL) |
| Délai de rupture | : | > 8 h |
| Remarques | : | Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. |
| Protection de la peau et du corps | : | Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. |
| Protection respiratoire | : | Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
Type de Filtre recommandé:
Particules organiques et vapeur de type organique |
| Filtre de type | : | Filtre de type A-P |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | | |
|----------------------|---|---|
| Aspect | : | liquide |
| Couleur | : | jaune |
| Odeur | : | ammoniacale |
| Seuil olfactif | : | Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |
| pH | : | Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |
| Point de congélation | : | Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |
| Point de fusion | : | Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |
| Point d'ébullition | : | Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |
| Point d'éclair | : | env. 108 °C |
| Taux d'évaporation | : | Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |

REN HY 5160-1 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	01.10.2019	400000007539	26.09.2018
			Date de la première version publiée: 26.09.2018

Date d'impression 15.06.2020

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Vitesse de combustion : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité : 0,98 g/cm³
Méthode: Méthode de calcul

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : partiellement soluble

Solubilité dans d'autres solvants : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de décomposition : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Viscosité
Viscosité, dynamique : env. < 70 mPa,s (20 °C)

Propriétés explosives : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Propriétés comburantes : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

REN HY 5160-1 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2018
1.1	01.10.2019	400000007539	Date de la première version publiée: 26.09.2018

Date d'impression 15.06.2020

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

Produits de décomposition dangereux : monoxyde de carbone
dioxyde de carbone
Oxydes d'azote

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale - Produit : Estimation de la toxicité aiguë : 1 194 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation - Produit : Estimation de la toxicité aiguë : > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée - Produit : Estimation de la toxicité aiguë : 1 916 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

Polyoxypropylenediamine:
Espèce: Lapin
Evaluation: Provoque des brûlures.
Résultat: Provoque des brûlures.

Alcool benzylique:
Espèce: Lapin
Evaluation: Pas d'irritation de la peau
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Pas d'irritation de la peau

3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:
Espèce: Lapin
Evaluation: Provoque des brûlures.

REN HY 5160-1 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2018
1.1	01.10.2019	40000007539	Date de la première version publiée: 26.09.2018

Date d'impression 15.06.2020

2,2,4(ou 2,4,4)-Triméthylhexane-1,6-diamine:
Espèce: Lapin
Résultat: Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins

Phénol comportant des groupements styrène:
Espèce: Lapin
Durée d'exposition: 4 h
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Composants:**

Alcool benzylique:
Espèce: Lapin
Evaluation: Irritant
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Irritant pour les yeux.

2,2,4(ou 2,4,4)-Triméthylhexane-1,6-diamine:
Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Corrosif

Phénol comportant des groupements styrène:
Espèce: Lapin
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Composants:**

Polyoxypropylenediamine:
Voies d'exposition: Peau
Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Alcool benzylique:
Voies d'exposition: Peau
Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:
Voies d'exposition: Peau
Espèce: Cochon d'Inde
Evaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: A un effet sensibilisant.

2,2,4(ou 2,4,4)-Triméthylhexane-1,6-diamine:
Voies d'exposition: Peau
Espèce: Cochon d'Inde
Méthode: OCDE ligne directrice 406

REN HY 5160-1 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2018
1.1	01.10.2019	40000007539	Date de la première version publiée: 26.09.2018

Date d'impression 15.06.2020

Résultat: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

Phénol comportant des groupements styrène:

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Evaluation: Donnée non disponible

Mutagenicité sur les cellules germinales**Composants:**

Polyoxypropylenediamine:

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules
de mammifères
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Concentration: 2 mg/ml
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

: Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Concentration: 1375 µg/L
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

: Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Concentration: 5000 µg/plate
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

2,2,4(ou 2,4,4)-Triméthylhexane-1,6-diamine:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Concentration: 5000 µg/plate
Activation du métabolisme: avec ou sans activation

REN HY 5160-1 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2018
1.1	01.10.2019	40000007539	Date de la première version publiée: 26.09.2018

Date d'impression 15.06.2020

métabolique
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.13/14.
Résultat: négatif

: Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

: Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules
de mammifères
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Concentration: 2 mg/ml
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Phénol comportant des groupements styrène:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: positif

: Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules
de mammifères
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Composants:

Alcool benzylque:

Génotoxicité in vivo

: Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Dose: 200 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Génotoxicité in vivo

: Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce utilisée pour le test: Souris (mâle et femelle)
Type de cellule: Moelle osseuse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

REN HY 5160-1 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2018
1.1	01.10.2019	40000007539	Date de la première version publiée: 26.09.2018

Date d'impression 15.06.2020

Voie d'application: Oral(e)
Dose: 500 mg/kg
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.12.
Résultat: négatif

2,2,4(ou 2,4,4)-Triméthylhexane-1,6-diamine:
Génotoxicité in vivo : Espèce utilisée pour le test: Hamster chinois (mâle et femelle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 825 - 1000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce utilisée pour le test: Souris (mâle et femelle)
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 850 - 1000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Phénol comportant des groupements styrène:
Génotoxicité in vivo : Espèce utilisée pour le test: Souris (mâle)
Type de cellule: Somatique
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 250, 500, 1000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Composants:

Alcool benzylique:
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 103 semaines
Dose: 400 mg/kg
Fréquence du traitement: 5 quotidien
Méthode: OCDE ligne directrice 453
Résultat: négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Composants:

2,2,4(ou 2,4,4)-Triméthylhexane-1,6-diamine:
Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 10, 60, 120 mg/kg bw/day
Méthode: OCDE ligne directrice 416

REN HY 5160-1 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2018
1.1	01.10.2019	40000007539	Date de la première version publiée: 26.09.2018

Date d'impression 15.06.2020

Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

Composants:

Alcool benzylique:

Incidences sur le développement du fœtus

: Espèce: Souris, femelle

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: Dose la plus faible avec effet toxique observé: 550 Poids corporel mg / kg

Résultat: Aucune incidence tératogène.

3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Espèce: Rat, femelle

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 10/50/250 milligramme par kilogramme

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet observé: 50

Poids corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: Aucune incidence tératogène.

2,2,4(ou 2,4,4)-Triméthylhexane-1,6-diamine:

Espèce: Lapin, femelle

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 50 000 ppm

Résultat: Aucune incidence tératogène.

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible
- Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée**Composants:**

Polyoxypropylendiamine:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 1000

Voie d'application: Contact avec la peau

Durée d'exposition: 672 hMéthode: Toxicité subaiguë

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 300

Voie d'application: Contact avec la peau

Durée d'exposition: 2 160 hMéthode: Toxicité subchronique

Alcool benzylique:

REN HY 5160-1 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2018
1.1	01.10.2019	400000007539	Date de la première version publiée: 26.09.2018

Date d'impression 15.06.2020

Espèce: Rat, mâle et femelle
NOEC: 400 mg/kg, 1072
Voie d'application: Inhalation
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Durée d'exposition: 4 WeeksNombre d'expositions: 6 h
Méthode: OCDE ligne directrice 412

3-Aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine:
Espèce: Rat, mâle et femelle
NOAEL: 60 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 90 d Dose: 20, 60, 160 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 408
Organes cibles: Reins

Espèce: Rat, mâle et femelle
NOEC: 200
Voie d'application: Inhalation
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Durée d'exposition: 216 hNombre d'expositions: 6h
Méthode: Toxicité subaiguë
Organes cibles: irritation des voies respiratoires

2,2,4(ou 2,4,4)-Triméthylhexane-1,6-diamine:
Espèce: Rat, mâle et femelle
NOAEL: 10
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 13 WeeksNombre d'expositions: Daily
Dose: 10, 60, 180mg/kg bw
Organes cibles: Foie

Espèce: Rat, mâle et femelle
LOAEL: 60
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 13 WeeksNombre d'expositions: Daily
Dose: 10, 60, 180mg/kg bw
Organes cibles: Foie

Toxicité à dose répétée - : Donnée non disponible
Evaluation

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Expérience de l'exposition humaine

Informations générales: Donnée non disponible

Inhalation: Donnée non disponible

Contact avec la peau: Donnée non disponible

REN HY 5160-1 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2018
1.1	01.10.2019	400000007539	Date de la première version publiée: 26.09.2018

Date d'impression 15.06.2020

Contact avec les yeux: Donnée non disponible

Ingestion: Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Ingestion: Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:**

Polyoxypropylenediamine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 15 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CI50 : 135 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Alcool benzylique:

Toxicité pour les poissons : CL50 : 460 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OPPTS 850.1075Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 230 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

REN HY 5160-1 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2018
1.1	01.10.2019	400000007539	Date de la première version publiée: 26.09.2018

Date d'impression 15.06.2020

- aquatiques : Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EgC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 770 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 51 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

- 3-Aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine:
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(ide)): 110 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 23 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 37 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

- EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 11,2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

- Toxicité pour les microorganismes : EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 1 120 mg/l
Durée d'exposition: 18 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: Mesuré

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés : NOEC: 3 mg/l
Durée d'exposition: 21 d

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

REN HY 5160-1 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2018
1.1	01.10.2019	40000007539	Date de la première version publiée: 26.09.2018

Date d'impression 15.06.2020

aquatiques (Toxicité chronique)

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Dose sans effet observé

2,2,4(ou 2,4,4)-Triméthylhexane-1,6-diamine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 174 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 31,5 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 43,5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 37,1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 16 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CI50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 89 mg/l
Durée d'exposition: 17 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 10,9 mg/l
Durée d'exposition: 30 d
Espèce: Brachydanio rerio (poisson zèbre)
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Concentration minimale avec effet observé: 10,9 mg/l
Durée d'exposition: 30 d
Espèce: Brachydanio rerio (poisson zèbre)
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1,02 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Concentration minimale avec effet observé: 1,02 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

REN HY 5160-1 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	01.10.2019	400000007539	26.09.2018
			Date de la première version publiée: 26.09.2018

Date d'impression 15.06.2020

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC: $\geq 1\ 000$ mg/kg
Durée d'exposition: 56 d
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 222

CE50: $\geq 1\ 000$ mg/kg
Durée d'exposition: 56 d
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 222

Phénol comportant des groupements styrène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): $> 1 - 10$ mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 : 3,14 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 362 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: ISO 8192

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:**

Polyoxypropylenediamine:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Résultat: N'est pas intrinsèquement biodégradable.
Biodégradation: 17 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 302B
BPL: oui

Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 31 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301D
BPL: oui

Alcool benzylique:

Biodégradabilité : Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des eaux usées)
Concentration: 20 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 95 - 97 %
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

REN HY 5160-1 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2018
1.1	01.10.2019	400000007539	Date de la première version publiée: 26.09.2018

Date d'impression 15.06.2020

3-Aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Concentration: 6,9 mg/l
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 8 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.A.

2,2,4(ou 2,4,4)-Triméthylhexane-1,6-diamine:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée
Concentration: 11,4 mg/l
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 7 %
Durée d'exposition: 28 d

Phénol comportant des groupements styrène:

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable.
Biodégradation: 7 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:**

Alcool benzylique:
Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 1

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 1,1 (20 °C)

3-Aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine:
Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 0,99 (23 °C)
pH: 6,34
Méthode: OCDE ligne directrice 107

2,2,4(ou 2,4,4)-Triméthylhexane-1,6-diamine:
Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: -0,3 (25 °C)
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

Phénol comportant des groupements styrène:
Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 14,43

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: > 4 (22 °C)

12.4 Mobilité dans le sol**Composants:**

Alcool benzylique:
Répartition entre les
compartiments
environnementaux : Koc: 5 - 15

3-Aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine:
Répartition entre les : Koc: 928

REN HY 5160-1 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2018
1.1	01.10.2019	400000007539	Date de la première version publiée: 26.09.2018

Date d'impression 15.06.2020

compartiments
environnementaux
Phénol comportant des groupements styrène:
Répartition entre les : Koc: 856,1
compartiments
environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.
Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

14.1 Numéro ONU : UN 2735

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : Amines, liquid, corrosive, n.o.s.

(TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINE,
POLYOXYPROPYLENEDIAMINE)

14.3 Classe(s) de danger : 8

REN HY 5160-1 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2018
1.1	01.10.2019	400000007539	Date de la première version publiée: 26.09.2018

Date d'impression 15.06.2020

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : II
 Etiquettes : Class 8 - Corrosive substances
 Instructions de conditionnement (avion cargo) : 855
 Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 851

IMDG

14.1 Numéro ONU : UN 2735
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
 (TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINE, POLYOXYPROPYLENEDIAMINE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 8
14.4 Groupe d'emballage : II
 Etiquettes : 8
 EmS Code : F-A, S-B
14.5 Dangers pour l'environnement
 Polluant marin : non

ADR

14.1 Numéro ONU : UN 2735
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.
 (TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINE, POLYOXYPROPYLENEDIAMINE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 8
14.4 Groupe d'emballage : II
 Etiquettes : 8
14.5 Dangers pour l'environnement
 Dangereux pour l'environnement : non

RID

14.1 Numéro ONU : UN 2735
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.
 (TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINE, POLYOXYPROPYLENEDIAMINE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 8
14.4 Groupe d'emballage : II
 Etiquettes : 8
14.5 Dangers pour l'environnement
 Dangereux pour l'environnement : non

REN HY 5160-1 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2018
1.1	01.10.2019	400000007539	Date de la première version publiée: 26.09.2018

Date d'impression 15.06.2020

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable
(Annexe XIV)REACH - Liste des substances soumises à autorisation - : Non applicable
Future sunset dateREACH - Listes des substances extrêmement : Ce produit ne contient pas de
préoccupantes candidates en vue d'une autorisation substances extrêmement
(Article 59). préoccupantes (Règlement (CE) No
1907/2006 (REACH), Article 57).Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise
des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles : 49 bis, 84, 49
(R-461-3, France)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de
réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste
canadienne LIS

AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ENCS : Notifié. Seuls les notificateurs sont autorisés à
importer/fabriquer. Contactez votre représentant commercial
Huntsman pour plus d'informations

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

REN HY 5160-1 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2018
1.1	01.10.2019	400000007539	Date de la première version publiée: 26.09.2018

Date d'impression 15.06.2020

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaires

AICS (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H312 : Nocif par contact cutané.
H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 : Nocif par inhalation.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Skin Corr. : Corrosion cutanée
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H302
Acute Tox. 4	H312
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 3	H412

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

REN HY 5160-1 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2018
1.1	01.10.2019	400000007539	Date de la première version publiée: 26.09.2018

Date d'impression 15.06.2020

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.